

Avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projet

(Compétence exclusive de la Présidente du Conseil Département du Maine-et-Loire)

Réunie le 1^{er} juillet 2025 et le 16 septembre 2025 à l'Hôtel du Département

Dossiers présentés en réponse à l'appel à projet :
« **Création d'un dispositif d'intervention expérimentale au titre de la prévention de la marginalisation de la jeunesse sur le quartier de la Quantinière à Trélazé** »

Le classement des deux dossiers reçus, déclarés recevables et instruits, a été établi par la Commission d'information et de sélection d'appel à projet, à l'unanimité des membres ayant voix délibérative.

1. **Projet porté par l'ASEA 49**
2. **Projet porté par l'ADMR**

Le présent classement vaut avis de la Commission d'information et de sélection d'appel à projet, conformément à l'article R313-6-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Cet avis obligatoire et consultatif sera publié sur www.maine-et-loire.fr.

Cet avis constitue un acte préparatoire à la décision de la Présidente du Conseil Départementale.

A Angers, le 16 septembre 2025

La Présidente de la Commission

Françoise Damas

